

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, patrimoine, aménagement et développement territorial

Service en charge : Commande Publique et Juridique

Objet : Règlement intérieur de la salle de recueillement de la Ville de Firminy – Modification de l'article 2

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121- 9, L 2331-2 à L 2331-4,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment en son article L 2125-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur de la salle de recueillement et de la tarification,

Considérant que pour répondre à la demande croissante des familles d'organiser des cérémonies civiles permettant d'assurer un moment de recueillement auprès de leur défunt, la Ville de Firminy a porté création d'une salle de recueillement afin de garantir à tous la liberté des funérailles,

Considérant que cette demande doit être étendue aux familles des défunts décédés ou domiciliés sur la commune de Firminy.

Considérant qu'il convient alors de modifier l'article 2 du règlement intérieur, tel que rapporté en annexe, savoir :

Rédaction actuelle : « l'occupation de la salle de recueillement est accordée uniquement pour rendre hommage aux défunts inhumés dans les cimetières de la Ville. Les cérémonies auront lieu à l'occasion de l'inhumation d'un défunt, d'un dépôt d'urne ou d'une dispersion de cendres au cimetière de la commune ».

Rédaction proposée : « l'occupation de la salle de recueillement est accordée uniquement pour rendre hommage aux défunts décédés sur la commune de Firminy ou domiciliés sur la commune de Firminy. Concernant les personnes nées à Firminy, les demandes seront étudiées au cas par cas ».

Et vu le projet de règlement intérieur de la salle de recueillement de la Ville de Firminy,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver projet de règlement intérieur tel que rapporté en annexe,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-360
Référence Nomenclature n°7.2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

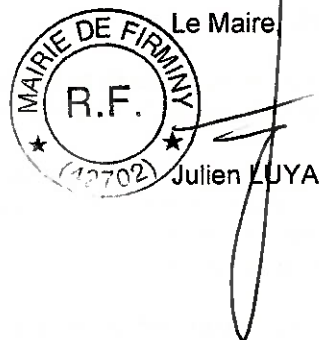
32 Voix Pour,
1 Abstention (liste l'Elan Citoyen),

- **APPROUVE** le projet de règlement intérieur tel que rapporté en annexe,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

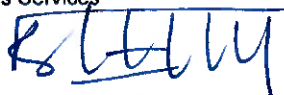
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,


Daniel LOMBARDIN


Le Maire
Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 12/12/23....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

Règlement intérieur de la salle de recueillage de la Ville de Firminy
– Modification de l'article 2

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

